



Novembre à Vaugrigneuse

Retour sur ...

Soirée Guinguette du 7 septembre

Concert en plein air, barbecue, guirlandes lumineuses et nappes colorées: l'ambiance « guinguette » était au rendez-vous ! Une centaine de personnes a participé à cette belle soirée de fin d'été.



La rentrée des classes

Lundi 2 septembre, les enfants de Vaugrigneuse ont fait leur rentrée, dans nos deux écoles.

Effectifs de cette année 2024-2025 :

- 73 élèves en maternelle (dans 3 classes)
- 116 élèves en élémentaire (dans 5 classes)



Pot d'accueil des nouveaux arrivants

Samedi 7 septembre, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Valgrigniens, provenant cette année principalement de la Besace.

Après avoir fait connaissance et présenté le village, nous avons échangé le verre de l'amitié.



AGENDA

Lundi 11 novembre – Armistice de 1918

Vous êtes conviés à la **commémoration de l'Armistice** de la Première Guerre Mondiale qui aura lieu à 11h00 au cimetière intercommunal de Vaugrigneuse.

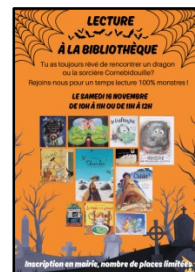
Nous nous retrouverons ensuite à la salle du Noyer pour partager le verre de l'amitié.

Samedi 16 novembre – Lecture à la bibliothèque

Un **temps lecture 100% monstres** proposé aux enfants par Cécile.

Deux créneaux au choix : de 10h à 11h ou de 11h à 12h.

Places limitées – réservation auprès de la mairie (par mail ou par téléphone).





Novembre à Vaugrigneuse

Dimanche 1^{er} décembre – Concert à l'église



Venez découvrir l'univers envoûtant de **Yann-Gaël**, où l'intimité, la sensibilité et l'imaginaire se rencontrent à travers ses compositions. Accompagné de sa guitare, Yann-Gaël vous transporte dans des histoires de personnages fascinants. Sa musique est une expérience à part entière, imprégnée d'une écriture soignée et d'une sensibilité poétique.

Eglise Sainte Marie-Madeleine de Vaugrigneuse, à 15h.

Entrée libre – participation au chapeau.

ACTUALITES

Inondations

Les 9 et 17 octobre derniers, de fortes précipitations ont traversé notre village, provoquant des inondations et des débordements dans plusieurs habitations. Les bâtiments municipaux ont également été touchés, notamment le gymnase et une classe de l'école élémentaire.

Face à cette situation, l'équipe municipale (agents et élus) a parcouru le village ces deux soirs pour venir en aide aux foyers les plus touchés. Les habitants se sont également mobilisés, faisant preuve d'une grande solidarité.

La mairie a immédiatement entrepris les démarches afin d'obtenir la reconnaissance en état de catastrophe naturelle. La commune de Vaugrigneuse a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour ces 2 événements par arrêté ministériel du 23 octobre 2024 pour inondations, coulées de boue et débordement des cours d'eau, et par arrêté ministériel du 31 octobre 2024 pour inondations et coulées de boue survenues le 17 octobre.

Les administrés concernés disposent d'un délai de 30 jours pour déclarer leurs sinistres et déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes.

Si vous avez été touchés par ces événements, que vous ne vous êtes pas fait connaître en Mairie, ou que vous avez besoin de pièces justificatives pour accompagner votre dossier d'assurance, contactez le secrétariat par téléphone au 01.64.58.90.59 ou par mail à accueil@ville-vaugrigneuse.fr.

Nous tenions une nouvelle fois à remercier chaleureusement tous les villageois qui se sont impliqués lors de ces deux épisodes de crise et qui ont apporté une aide précieuse aux sinistrés !

La municipalité, de son côté, poursuit les échanges, aussi bien avec le syndicat de l'Orge qu'avec le PNR concernant les dysfonctionnements liés au ruissellement, à la montée des eaux usées et au débordement de la Prédecelle, dans le but de trouver des solutions pérennes.

Tournée des calendriers

La traditionnelle vente des calendriers a commencé. Comment s'assurer de la légitimité de la personne qui vous sollicite ? Voici quelques conseils :

- Les sapeurs-pompiers de Limours : ils peuvent vous présenter leur carte professionnelle.
- Notre factrice s'appelle Véronique : n'hésitez pas à lui demander sa carte professionnelle.
- Les éboueurs en charge de la collecte des déchets se prénomment Abdellah et Souabou. Vous avez le droit de leur demander de présenter l'en-tête de leur dernière fiche de paie, attestant ainsi de leur affiliation à la société SEPUR.

Pendant cette période, gardez en mémoire quelques règles simples :

- ne laissez pas entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile
- n'hésitez pas à sensibiliser les personnes âgées ou isolées de votre entourage pour mieux les protéger
- signalez tout comportement suspect ou insistant